

# UNE FOIS VIDE, JE SUIS ENCORE PLEINE D'UTILITÉ !

Une fois vide, pensez bien à ramener  
votre bouteille de gaz chez un revendeur  
Butagaz agréé pour lui donner une seconde vie.

## LE CHIFFRE QUI PARLE

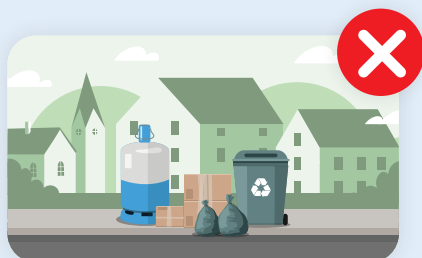
Une bouteille de gaz  
reconditionnée c'est **1 KG**  
de CO<sub>2</sub>eq ÉCONOMISÉ.



### ON VOUS EXPLIQUE TOUT :

#### MA BOUTEILLE DE GAZ EST VIDE ET JE SOUHAITE M'EN DÉBARRASSER :

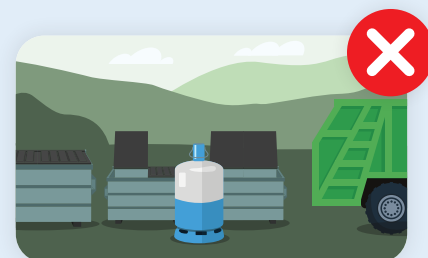
Ne pas la jeter  
sur la voie publique



Je dois l'amener chez un revendeur  
Butagaz agréé avec ou sans contrat  
de consignation et quel que soit son état.

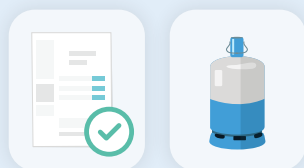


Ne pas la déposer  
en déchetterie



#### 3 CAS DE FIGURE POSSIBLES :

J'ai toujours mon contrat  
de consignation et ma bouteille  
de gaz est en bon état.  
Je dépose ma bouteille  
et récupère ma consigne.



J'ai égaré mon contrat de consignation  
et ma bouteille est en bon état.  
Je vais sur le site Butagaz.fr dans la rubrique  
«La Collecte Butagaz» et je me laisse guider  
pour récupérer ma consigne.



J'ai égaré mon contrat  
de consignation et/ou ma bouteille  
est endommagée.  
Je peux directement me rendre  
chez un revendeur agréé  
mais ne récupère pas ma consigne.



**MA BOUTEILLE DE GAZ VA POUVOIR ÊTRE  
RECONDITIONNÉE ET RÉINTRODUITE DANS LE CIRCUIT.**

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Abandonner une bouteille sur la voie publique constitue un acte dangereux  
car du gaz peut encore y être présent, cela est puni par la loi.



Pour en  
savoir plus,  
flashez  
ce code

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Butagaz - SAS au capital de 195 225 000 € - 47/ 53 rue Raspail 92594 LEVALLOIS-PERRET CEDEX - 402 960 397 RCS Nanterre

